



Région 06 : Lac-Saint-Jean-Chibougamau-Chapais
Troisième réunion du Conseil Régional
Mercredi le 23 octobre 2024 au Restaurant Mikes,
390 boul. Marcotte, Roberval.

Présences

Lyne Émond, présidente, (Alma)
Odette Fortin, vice-présidente (Alma)
Pierre Tremblay, trésorier (Alma)
Jean Mc Nicoll, secrétaire (Alma)
Huguette Boivin, membre (Alma)
Céline Munger, membre (Alma)

Réjeanne Dufour, membre (Dolbeau-Mistassini)
Michel Mailloux, membre (Dolbeau-Mistassini)
Janine Bélanger, membre (Dolbeau-Mistassini)
Jean-Paul Gravel, membre (Roberval)
Florette Dion, membre (Roberval)

Absences :

Odette Émond, membre (Alma)
Michel Tremblay, membre (Roberval)

COMPTE-RENDU

1 Mot de bienvenue.

Madame Lyne Émond, présidente, souhaite la bienvenue à tous et informe les membres que les absences sont motivées.

2 Ouverture de la séance et quorum.

Après constatation du quorum, madame Émond ouvre la séance à 9h00

3 Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté en laissant le point « questions diverses » ouvert :

1. Mot de bienvenue.
2. Ouverture de la séance et quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Lecture et adoption du compte rendu de la réunion tenue le mercredi le 19 septembre 2024
5. Recrutement et préparation de la relève
6. Structure et règles d'un conseil régional
7. Mandat d'un conseil régional
8. Pydio, site régional et national, règlements, etc...
9. Activité reconnaissance
10. Finances
11. Questions diverses
 - 11-1. Accueil des nouveaux membres

- 11-2. Activité régionale
- 12. Prochaines réunions du CR
- 13. Levée de la séance

Résolution : CR 2024-2025 (08) –Acceptée à l’unanimité

4 Lecture et adoption du compte rendu de la réunion du 19 septembre 2024

Considérant qu’une copie du compte-rendu de la réunion du conseil régional tenue le 19 septembre 2024 a été transmise à chacun des membres du conseil dans le délai prescrit, il est proposé et unanimement résolu que ce compte-rendu soit adopté tel que corrigé.

Résolution : CR 2024-2025 (09) –Acceptée à l’unanimité

Suivi 6.0 : La somme de 1 000,00 \$ pour l’atteinte de notre cible de recrutement n’a pas encore été déposée dans notre compte.

Suivi 7.2 : Un rappel est fait aux membres du conseil pour répondre au questionnaire visant la préparation du futur plan stratégique de l’AQRP.

Suivi 7.5 : 31 nouveaux membres se sont inscrits dans le cadre de l’action collective de contestation de la Loi 126. 12 à Alma, 13 à Roberval et 6 à Dolbeau-Mistassini.

5 Recrutement et préparation de la relève

Notre région compte, à ce jour, 561 membres actifs. La cible au recrutement qui était de 22 pour l’année 2024 a été largement dépassée. Nous avons atteint 139% de notre cible avant l’inscription des nouveaux membres du RRPE, elle est maintenant de 177%.

Ainsi, en plus de la somme de 1 000,00 \$ octroyée pour l’atteinte de la cible, un montant supplémentaire de 0,50 \$ / membre nous sera versé.

Un rappel est fait pour continuer les efforts de recrutement puisque notre financement régional est en grande partie basé sur le nombre de membres inscrits.

Madame la présidente souligne que deux des membres du conseil en sont à leur dernier mandat en tant que membres du comité exécutif. Il s’agit du trésorier qui terminera en avril 2025 et du secrétaire qui terminera en avril 2026. Ils auront alors comptabilisé 10 ans au comité exécutif, soit le maximum permis par le règlement. Les gens sont invités à manifester leur intérêt pour leur succéder.

6 Structure et règles d’un conseil régional

Madame la présidente passe en revue les principaux points relatifs à un conseil régional de l’AQRP

- Le conseil régional est constitué d’un minimum de 7 membres et d’au plus 13
- Nombre de réunions par an : minimum 5
- La majorité du budget doit être dédié aux membres
- Le covoiturage est favorisé
- Dans notre région, on préconise le fait de ne pas diviser le budget par secteur
- On peut utiliser le programme FOSIR pour l’obtention de budget supplémentaire pour des projets spécifiques.

Toutes ces informations sont disponibles sur Pydio,

7 Mandat d’un conseil régional

Un comité régional existe pour réaliser des activités pour les membres. Ces activités peuvent être sectorielles (Déjeuner mensuel, repas des Fêtes...) ou régionales (Voyage, concert, etc...).

La défense des droits des membres est cependant le but premier de l’association.

8 Pydio, site national et régional, règlements, etc...

Madame la présidente rappelle que toute l'information relative à notre association se retrouve sur le site intranet Pydio.

On y retrouve des fichiers communs de l'AQRP, ceux qui s'appliquent à toutes les régions et des fichiers spécifiques à chacune des régions. Les membres du comité régional doivent consulter régulièrement le site pour toute information régionale ou nationale.

9 Activité reconnaissance

L'activité reconnaissance pour les membres du conseil régional et les bénévoles des secteurs se tiendra le jeudi 31 octobre 2024. Il s'agit d'un 5 à 7 au restaurant Le Méandre, Chute des Pères sis au **46, boul. Panoramique, Dolbeau-Mistassini, G8L 5G9**. Les frais de déplacement seront remboursés à raison de 0,30 \$ / km. Le covoiturage est favorisé.

10 Finances

Monsieur Pierre Tremblay, trésorier, fait état de la situation financière au conseil régional à ce jour pour l'année financière 2024-2025. Les revenus se sont élevés à 16 671,01 \$ alors que les dépenses totalisent 9 887,89 \$. Il y a donc un excédent des revenus de l'ordre de 6 783,12 \$. Le solde en caisse actuel est de 13 956,94 \$.

11 Questions diverses

11-1. Accueil des nouveaux membres : Les procédures d'accueil des nouveaux membres sont très variables d'une région à une autre ou d'un secteur à un autre. Actuellement, un comité provincial se penche sur le sujet du recrutement des bénévoles et remettra son rapport au conseil d'administration bientôt. Actuellement, les sommes utilisées pour l'accueil de nouveaux membres doivent être prises à même le budget d'opération. Si le CA décide de mettre en place des mesures applicables provincialement, des sommes additionnelles devraient être ajoutées à notre budget.

Compte tenu qu'il n'y a plus de pochettes d'accueil à fournir aux nouveaux membres, il est proposé et unanimement résolu que, à compter de maintenant, une lettre signée par la présidente leur sera transmise et le conseil régional défraiera le coût du premier déjeuner auquel sera invité ce nouveau membre. Les modalités d'invitation sont à la discrétion des responsables de chaque secteur. La présidente va vérifier la possibilité d'obtenir des coupons spécialisés à l'effigie de l'AQRP.

Résolution : CR 2024-2025 (10) – Acceptée à l'unanimité

11-2. Activité régionale : Une activité pour l'ensemble des membres de la région pourrait être organisée pour la période comprise entre janvier et mars 2025. À cet effet, une somme de 3 000,00\$ à 5 000,00\$ pourrait être mise à la disposition du comité organisateur. Les responsables du secteur Dolbeau-Mistassini vont faire les démarches pour un voyage d'un (1) jour pour un spectacle à Québec et un retour sera fait aux membres du comité régional dès que possible.

Par ailleurs, à la Saint-Valentin, il est convenu que chaque secteur pourra souligner cette fête en remettant une friandise chocolatée à chaque participant à l'activité organisée pour l'occasion dans son secteur, en plus de défrayer une partie des coûts de cette activité. Une somme d'environ 1 000,00\$ pourrait être consacrée à cette occasion.

De l'information sur ces événements pourrait être transmise aux membres lors des dîners de Noël dans les différents secteurs.

12 Prochaine rencontre du CR

La prochaine rencontre du conseil régional aura lieu le mercredi 15 janvier 2025 à compter de 9h00 au Collège d'Alma, 675 Boul. Auger Ouest, Alma. Local à préciser lors de la convocation.

13 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé et résolu de lever la séance à 13h40.

Résolution : CR 2024-2025 (11) –Acceptée à l'unanimité

Jean Mc Nicoll, secrétaire

Lyne Émond, présidente